

Compte-rendu du groupe de travail ZONES HUMIDES, COURS D'EAU & MILIEUX LITTORAUX

Lundi 2 avril 2012, 14h – 17h30, salles Aunis et Saintonge, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

1. La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration ;
2. Retour sur le séminaire ;
3. Fiches de synthèse réalisées par le CETE Ouest ;
4. Principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
5. Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser ;
6. Liste d'espèces à considérer.

Synthèse des échanges

- La proposition de la DREAL de découper l'atelier en 2 sous-groupes qui se réuniraient à des dates distinctes est rejetée par l'assemblée. Il est plutôt demandé de ménager, au sein de la même séance, des temps d'ateliers restreints avec des temps de mise en commun.
- Différentes contributions sont apportées dans l'analyse des enjeux : les particularités des milieux salés par rapport aux milieux doux, l'importance des aspects quantitatifs de la ressource en eau pour l'écologie, l'hydromorphologie, les obstacles.
- Des précisions sur des points de méthode sont à apporter : pour la prise en compte des espèces à faible dispersion dans le SRCE ; des précisions sur la modélisation, le couplage entre les données de terrain et la modélisation.
- La liste des données SIG sera éventuellement complétée, après analyse des données, par les ENS, les ZNIEFF, les données de prélocalisation issues des SAGE, les données du ROE, le réseau de voies non électrifiées, les AZI et les zones de divagation.
- La maîtrise d'ouvrage doit faire parvenir rapidement les listes d'espèces proposées. Des éléments bibliographiques complémentaires sont sur le site TVB afin de faciliter la compréhension de la méthode utilisée, le travail sur les données SIG et les espèces.

Décisions et/ou suites de la réunion

Il est attendu de la part des participants de l'atelier :

- des compléments par rapport aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à notre échelle de travail ?
- des propositions/critiques par rapport à l'utilisation des espèces dans la définition des réservoirs de biodiversité (les espèces utilisées pour la définition des corridors seront

examinées ultérieurement) : espèces indicatrices d'une sous-trame et espèces permettant de préciser et spatialiser les RB ;

- Pour ce faire, une proposition de liste des données SIG et de liste des espèces sera tout d'abord finalisée par la DREAL puis mise en ligne sur le site TVB. Un mail d'information sera envoyé aux participants dès la mise en ligne des documents.
- Le prochain atelier pourrait avoir lieu à la mi-mai et portera sur les réservoirs de biodiversité

Relevé détaillé des échanges en séance

Introduction, démarches SRCE

- Dans l'actualité récente figurent l'installation du Comité Régional TVB le 22 mars 2012.
- La série de réunion en cours correspond aux premiers groupes de travail pour la définition des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue Régionale, et qui concerne une partie essentiellement technique et cartographique du travail global d'élaboration du SRCE.
- Pour chaque sous-trame, il y aura plusieurs réunions de travail à suivre. Leur enchaînement comporte une logique, il est souhaitable que les participants puissent être assidus pour ne pas perdre le fil des travaux. Cependant, il sera également possible de se reporter à l'espace collaboratif du site TVB (cf. lien, identifiants et mots de passe figurant dans les présentations) où les comptes rendus et documents de travail seront déposés.

Réactions sur la première partie de la présentation :

- B. LUSTGARTEN de l'EPTB Sèvre Nantaise réagit sur la présentation : les ZHIEP ne doivent pas être mentionnées dans la partie « cours d'eau ».
- Au sujet de l'article L.371-1, Jean-Pierre POUPINOT de l'Association des Riverains et des Eclusiers des Deux-Sèvres souhaite que le SRCE prenne en compte les activités humaines et notamment les activités agricoles en milieu rural. Il faut éviter de mettre la biodiversité en opposition avec les activités humaines mais plutôt concilier ces différents enjeux.
- En ce qui concerne la trame bleue, Gérard VIAUD du Comité Régional Conchylicole pense qu'il faut distinguer les cours d'eau « doux et/ou salés ». Un amalgame est souvent fait entre ces milieux alors qu'ils ont des problématiques différentes.
- Concernant le plan d'action stratégique, Sébastien MERIAU, de la Chambre d'Agriculture 17 constate que la présentation ne fait référence qu'à un appui aux communes. Pourquoi? Il s'agit d'une erreur, le plan concerne tous les acteurs même si les collectivités territoriales ont une responsabilité supplémentaire de par leur rôle dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Sébastien MERIAU de la Chambre d'Agriculture 17 précise que cette structure a été invitée à l'atelier mais qu'elle ne figure pas dans la liste présentée des organismes invités.

Dissociation en sous groupe

Le groupe de travail doit aborder de nombreuses thématiques (zones humides, milieux littoraux, cours d'eau...). La DREAL a proposé de scinder ce groupe en deux sous-groupes thématiques (cours d'eau ; zones humides et espaces littoraux) pour limiter le nombre de participants dans le but de faciliter les échanges. Le groupe rejette cette proposition en faisant les remarques suivantes.

- François-Marie PELLERIN de l'Association de Protection d'Information et d'Etudes de l'Eau et de son Environnement estime que la scission des thématiques à traiter par le groupe n'est pas satisfaisante intellectuellement, mais qu'il est cependant nécessaire de préserver les possibilités d'échanges au sein du groupe. L'association propose alors une séparation des thématiques marais littoraux et cours d'eau d'une part, zones humides d'autre part. Par ailleurs, il rappelle que l'inventaire des milieux humides nécessite d'analyser la biologie mais également les types et caractéristiques des sols. Enfin, il attire l'attention du groupe de travail sur la nécessité d'une cohérence interrégionale.
- Michel BRAMARD de l'ONEMA précise que si l'on parle des cours d'eau avec le lit majeur, on prend également en compte de nombreuses zones humides dont le fonctionnement est en lien avec les cours d'eau.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'ETPB Charente pense également que, dans cette hypothèse, les mêmes discussions se répèteront dans les deux groupes. Toutefois, une distinction pourrait être faite entre milieu doux et milieu salé.
- Laurent POUZIN de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes propose de distinguer les zones humides associées aux vallées alluviales et marais rétro littoraux.
- Bernard HÉRY, de la DREAL, rappelle que le ministère et le COMOP invitent à faire un travail particulier et spécifique pour les cours d'eau par rapport aux autres milieux, notamment en intéressant aux « espaces de mobilité ». (concept nuancé par la suite par Michel BRAMARD, qui parle plutôt d'espace de fonctionnalité pour Poitou-Charentes)
- Michel CAILLON de Poitou-Charentes Nature rappelle que les écoulements et notamment les écoulements sous-terrain ont un rôle important dans les problématiques aquatiques et qu'ils devraient également être pris en compte dans la trame bleue.
- Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU, de la Région Poitou-Charentes, souhaite qu'il n'y ait pas de différence dans la façon de traiter de la trame verte et de la trame bleue. La loi évoque à ce propos une composante bleue de la TVB.
- Léna RABIN, du Forum des Marais Atlantiques évoque la méthode d'animation des groupes de travail du SRCE des Pays de la Loire ; lors des rencontres les participants ont été associés en petits ateliers pour travailler sur les enjeux de biodiversité et les enjeux socio-économiques. Ces mêmes ateliers mettaient ensuite en commun le fruit de leur travail à l'issue de la séance.
- François-Marie PELLERIN de l'Association de Protection d'Information et d'Etudes de l'Eau et de son Environnement pose la question des cohérences avec les autres régions. Bernard HÉRY, de la DREAL rappelle que c'est un élément de cohérence nationale exigé. Gérald VIAUD, du Comité Régional Conchylicole, estime que les milieux salés et doux devraient également être traités séparément.
- **Au final, l'assemblée constate que la discussion semble se passer dans de bonnes conditions malgré le nombre de participants, et souhaite conserver son unicité. Il conviendra simplement de mettre en place un mode d'animation différent des autres GT,**

par exemple avec des temps de travail spécifiques en ateliers lors de chaque séance, avec une mise en commun des réflexions à l'issue de la séance.

Diagnostic et enjeux, fiches enjeux

La suite de la présentation fait un retour sur les enjeux identifiés lors du séminaire.

- Patricia BUSSESOLE, du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes précise que les Mesures Agro-Environnementales ne sont pas des aides mais des indemnités, contrairement à ce qui a été dit.
- Michel BRAMARD de l'ONEMA précise que la notion de continuité est corrélée avec les aspects quantitatifs : il faut qu'il y ait de l'eau pour qu'il y ait continuité. Le maintien du débit et le maintien du volume d'eau sont souvent confondus alors que le débit est essentiel pour la biodiversité. Les problèmes de continuité sont aussi liés à d'autres éléments : température de l'eau, bouchon vaseux... Il souhaite également que les aménagements de passes à poissons soient évoqués dans la partie diagnostique. Le diagnostic doit être complet d'autant plus que la modélisation fait ressortir des RB supplémentaires. Il n'y a pas lieu d'être restrictif dans la présentation des enjeux.
- Bernard HÉRY de la DREAL rappelle que le SRCE à vocation à traiter des continuités écologiques (pour les cours d'eau, sur la base des futurs classements, notamment). Pourtant il sera possible de faire figurer d'autres éléments qui auraient un impact particulier sur les continuités : par exemple les données de captage (source et périmètres) peuvent être utilisées pour qualifier les zones à enjeux.
- François-Marie PELLERIN de l'Association de Protection d'Information et d'Etudes de l'Eau et de son Environnement demande si l'état de référence utilisé dans le diagnostic est la pratique et la gestion actuelle. Cela risque de ne pas faire avancer les choses.
- Jean-Pierre POUPINOT de l'Association des riverains et des éclusiers des Deux-Sèvres précise que l'ONEMA a créé une grille de difficulté de franchissement d'un obstacle (grille de notation de 1 à 5). Par ailleurs, des constructions ont été réalisées entre 1965 et 1985 à certains endroits, les rendant infranchissables pour les sédiments par exemple (mur créant un ensablement) mais aussi pour les poissons. Ces ruptures entraînent une rupture totale des continuités écologiques. Dans ces secteurs, on assiste à une eutrophisation et une sédimentation. A l'inverse, des grands ouvrages peuvent être transparents et fonctionnels.
- Michel BRAMARD de l'ONEMA estime que les aspects hydro morphologiques ne sont pas assez traités. La DCE impose une mesure plus physique pour apprécier la qualité des cours d'eau. La méthodologie SYRAH (identification des zones à risque d'altération hydro morphologique) et le protocole CARHYCE (protocole de suivi des caractéristiques hydro morphologiques) sont intéressants mais ne sont pas assez précis ou disposent d'un maillage trop large (CARHYCE notamment). Le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE) n'est quant à lui pas encore totalement exhaustif.
- Patricia BUSSESOLE, du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes demande quelle modalité est retenue pour mettre à jour ces fiches dans le temps. En effet, certaines données évoluent rapidement. Hubert d'Avezac de Castéra, de l'agence MTD A, précise que ces fiches sont réalisées à l'instant présent et que leur mise à jour n'est à envisager qu'à la réactualisation du SRCE, qui est prévue tous les 6 ans.
- Bernard HÉRY de la DREAL précise que la production de ces fiches de synthèse est une méthode de travail permettant d'alimenter le diagnostic du SRCE.

Réservoirs de Biodiversité et données SIG

- Fabien BLANCHET indique que le Forum des Marais Atlantiques suit une dizaine de SAGE. A part l'ouest de la Vienne et le nord-ouest des Deux Sèvres, toutes les zones humides sont prélocalisées. Cependant, les méthodes et donc les données ne sont pas homogènes à ce jour. D'ici 6 ans, tous les inventaires de terrains seront réalisés. Pour la pré-localisation, les marais littoraux, déjà assez bien cartographiés peuvent être séparés des autres zones humides intérieures où il y a moins d'informations. Léna RABIN du Forum des Marais précise qu'aucune ZHIEP n'existe en Poitou-Charentes, ni même en France. Toutefois, des zones humides prioritaires tendent à émerger et pourraient être des éléments à prendre en compte.
- Jean-Pierre POUPINOT de l'Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres rappelle que les problématiques de l'eau et de la biodiversité s'affranchissent des limites administratives. La loi sur l'eau de 1992 et celle de 2006 se calquent sur les bassins versants. Bernard HÉRY de la DREAL précise que d'une façon générale, un tampon de 20 km autour de la Région permet de prendre en compte les enjeux interrégionaux. Il convient effectivement de s'assurer que dans le cas de la thématique Eau, ce tampon est suffisant pour correspondre aux limites des bassins versants. Mais des cas particuliers existent, comme le bassin de la Sèvre Nantaise qui s'étend en majorité sur Pays de la Loire.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'Etablissement Public du Bassin de la Charente demande si toutes les données de pré-localisations disponibles seront utilisées. Même si les méthodes ne sont pas homogènes il convient de prendre en compte cette masse d'informations en la confrontant au regard des experts.
- Albert Noireau, Chargé de mission zones humides à la DREAL indique que les données de prélocalisation des SAGE sont précises au 1/25 000ème. Cela correspond à une échelle de travail tout à fait acceptable pour le SRCE. Là où il y a des manques (notamment dans les zones continentales), il faudra se procurer l'information et identifier les zones alluviales en lien avec les cours d'eau. Ces données sont disponibles pour les départements de la Vienne et la Charente ; c'est en cours pour le Clain.
- La question de la prise en compte des espèces d'amphibiens est posée. Eric GUINARD, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest estime que les amphibiens, qui ont des déplacements à l'échelle de 150 mètres sont difficilement représentables à l'échelle régionale, il faut se contenter d'espèces à plus grande capacité de déplacements.
- Patricia BUSSESOLE, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, estime que l'approche ne peut pas se restreindre à quelques espèces. Il s'agit d'un point de fond sur la façon dont l'outil va être utilisé. La qualité de la biodiversité est de plus en plus souvent atteinte ; les petites grenouilles contribuent à la biodiversité, qui à ce titre, est représentée dans le SRCE.
- Bernard HÉRY de la DREAL précise l'échelle de travail du SRCE au 1/100 000ème qui laisse finalement une marge de manœuvre intéressante pour les collectivités qui auront à traduire à leur échelle et de façon plus détaillée la trame verte et bleue.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'Etablissement Public du Bassin de la Charente s'interroge sur la notion de « prise en compte » qui s'applique au SRCE pour les autres documents de planification (documents d'urbanisme). Le travail réalisé dans le cadre du SRCE sera-t-il suffisant pour une traduction satisfaisante dans les documents d'urbanisme ? Albert NOIREAU estime que cette notion SIG permet une marge de manœuvre satisfaisante. En outre une des réponses pourra être de produire un guide présentant la façon d'appliquer cette prise

en compte en incitant les collectivités à effectuer un travail à une échelle plus appropriée à leurs problématiques.

- Eric PERRIN du Conservatoire du littoral remarque que les données ENS des départements, les données du CEN Poitou-Charentes et les ZNIEFF font défaut dans la liste des données SIG utilisées pour identifier les RB. Eric GUINARD, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest explique que ces secteurs ne concernent pas tous des zones humides. Il faudra donc les trier.
- Patricia BUSSESOLE, du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, rappelle que celui-ci a été créé pour protéger les ZNIEFF. Elle estime que malgré la surface importante que peuvent représenter certaines ZNIEFF, il faut les prendre en compte.
- Michel BRAMARD de l'ONEMA précise que la nouvelle méthode d'identification des ZNIEFF intègre des cortèges d'espèces. De nouveaux éléments de connaissances sont donc disponibles. Les milieux ouverts et fermés sont parfois mis en opposition ; il y aura donc des choix à faire pour donner des pistes et directions.
- Fabien BLANCHET du Forum des Marais fait suite aux propos du CREN et de l'ONEMA et propose de croiser les réservoirs de biodiversité issus de l'analyse multicritère de la modélisation avec les périmètres de ZNIEFF. Ce travail pourrait être réalisé dans un second temps afin de valider les réservoirs de biodiversité et voir les secteurs non pris en compte dans la modélisation. Ce croisement de données servirait également de la même manière à valider les réservoirs de biodiversité à dire d'experts.
- Jérôme MANSON, de l'Établissement Public du Marais Poitevin, demande si on tient pour acquis le fait que les corridors soient fonctionnels ou si on les identifie en fonction de leur potentiel. Hubert d'Avezac de Castéra, de l'agence MTD, estime que le côté potentiel est intéressant, notamment pour la partie Mesures. Cela permet de travailler en plusieurs temps : identifier les RB et corridors qui existent, ceux qui fonctionnent et les secteurs à restaurer.
- Loïc PETIT de la commune de Marans, s'étonne de ne voir que les voies ferrées électrifiées prises en compte. Entre Nantes et Bordeaux, une voie ferrée non électrifiée représente une barrière importante.
- Raphaël GRIMALDI, du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes évoque le cas du triton crêté, espèce inféodée aux mares bocagères. Son échelle est donc celle de la maille bocagère, mais présente un intérêt régional. Il demande si les réseaux de mares seront étudiés dans la sous-trame « systèmes bocagers » ; ce sera le cas.
- Sébastien MERIAU de la Chambre d'Agriculture 17 demande quand sera intégrée la fonctionnalité des milieux. Il signale par ailleurs une étude faite par la LPO en 2006 qui explore la notion de corridor, notamment dans le marais Poitevin.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'Établissement Public du Bassin de la Charente évoque également les AZI et les zones de divagation dans les données SIG à prendre en compte.
- Xavier HECKLY, du bureau d'études NCA Environnement demande si ce sont les dispersions des espèces qui sont prises en compte dans les définitions des corridors, si une espèce ou un cortège d'espèce est retenu. Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA, de l'agence MTD précise que la liste des espèces est utilisée différemment pour les RB et les corridors. Eric GUINARD, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest précise que la dispersion est ensuite utilisée pour définir les corridors.
- Sébastien MERIAU de la Chambre d'Agriculture 17 et Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'Établissement Public du Bassin de la Charente demandent comment les notes de friction

sont attribuées. Eric GUINARD, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest précise que les notes sont issues de la bibliographie et du dire d'expert.

- Patricia BUSSEROLE, du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes estime que l'approche suivie va à l'encontre de la biodiversité en ne prenant en compte que certaines espèces. Le CEN dispose cependant d'une bonne connaissance de terrain qu'il s'agira de mettre à profit. Eric GUINARD, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest estime que la modélisation permet de combler les manques de connaissance.
- Michel BRAMARD de l'ONEMA rappelle que les cours d'eau constituent pour certaines espèces des « chemins obligés ».

A l'issue des discussions, les participants sont remerciés de leur présence et la séance est levée.

Structures et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA
Association de Protection d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement	François-Marie PELLERIN
Association de Protection d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement	Laurie ZAPORTA
Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres	Jacques MAILLET
Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres	Jean-Pierre POUPINOT
Associations des Moulins du Poitou	Daniel THOMAS
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Eric GUINARD
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Marennes Oléron	Adrien PRIVAT
Chambre d'Agriculture 17	Sébastien MERIAU
Comité Régional conchylicole Marennes Oléron	Laurent CHAMPEAU
Comité Régional conchylicole Marennes Oléron	Charlotte RHONE
Comité Régional conchylicole Marennes Oléron	Gérald VIAUD
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Laurent POUZIN
Commune de Marans	Loïc PETIT
Conseil Régional	Isabelle LAROCHE
Conseil Régional (service eau)	Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU
Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Raphaël GRIMALDI
Conservatoire du Littoral	Eric PERRIN
Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Patricia BUSSEROLE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer Charente Maritime	Matthieu BRUNET
Direction Départementale des Territoires et de la Mer Charente Maritime	Stéphane LEMAITRE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Bernard HÉRY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Albert NOIREAU
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Aurore PERRAULT

Organisme	Nom
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Brice GALERA
Etablissement Public du Bassin de la Charente	Jérôme SALAUN-LACOSTE
Etablissement Public du Bassin de la Sèvre Nantaise	RIZZO DEL
Etablissement Public du Bassin de la Sèvre Nantaise	Boris LUSTGARTEN
Etablissement Public du Bassin de la Vienne	Guillaume LALOGÉ
Etablissement Public du Marais Poitevin	Jérôme MANSONS
Fédération des chasseurs de Charente Maritime	Grégoire BOUTON
Forum des Marais Atlantiques	Fabien BLANCHET
Forum des Marais Atlantiques	Léna RABIN
Institut National de Recherche Agronomique	Daphné DURAND
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, délégation Centre Poitou-Charentes	Michel BRAMARD
NCA Environnement, bureau d'études	Xavier HECKLY
Poitou-Charentes Nature	Michel CAILLON
Poitou-Charentes Nature	Solange FRADET